



Le vrai visage de la sécurité sociale



L'Assuré Social



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
N° 35 DU MOIS DE JUIN 2024

Le « Mois de Travail » 2024 s'inscrit en lettre d'or. P.7-8



De nouveaux assermentés à la CNSS P.9



La CNSS présente à la 112^e Conférence de l'OIT
P. 4



Éditorial:
CNSS : « CNSS : Fidèle à sa vision »
P. 2



Invitée du Trimestre :

« Nous disposons des ressources humaines acceptables et logistiques suffisants pour bien mener notre mission de recouvrement. ».

Michel KONZI-GBERET,
Directeur du Recouvrement Contrôle à la CNSS. **P.2-3**



SOMMAIRE

- Que retenir de la 4^{ème} Assemblée Générale de l'IAPRP?P.4
- Comprendre les contrats d'objectifs et de performance :P.4
- Le rapport d'Inspection à la CNSS validé par la CIPRES:.....P.5
- Les enjeux des régimes de retraite en Afrique :.....P.6
- Renforcer la gestion budgétaire de la Caisse:.....P.6
- CNSS : L'action humanitaire du 8 mai 2024:.....P.8
- Vers le système de pointage électronique :.....P.9
- Le nouveau Plan Stratégique de la CNSS vulgarisé:.....P.10
- Formations en cascade à la CNSS! :.....P.10
- CNSS : Cérémonie réussie du 1^{er} décembre 2024:.....P.11
- CARNET ROSE:.....P.12

« Je fais de la lutte contre la corruption mon cheval de bataille »
dixit Vianey Marius Detangy TAGO, D.G CNSS.

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, fidèle à sa vision, est résolument engagée dans la dynamique de la mise en œuvre de son Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028.

Une vision qui tourne autour de quatre axes stratégiques : d'abord celui visant à « améliorer les performances des métiers du recouvrement » puis, l'autre tenant à « assurer des services performants pour une relation de qualité avec les usagers », l'avant dernier permettant de « promouvoir des innovations au sein de l'institution » et le dernier axe susceptible de « garantir la viabilité et la pérennité du régime ».

La réussite de cet important challenge est assujettie à la mise en œuvre de ces quatre axes qui renferment 50 actions à mener et 15 objectifs à atteindre.

Au regard de ce qui précède, le pari est déjà lancé grâce à l'engagement professionnel et sans faille de toute l'équipe de la Direction Générale, composée d'un capital humain bien formé, chacun dans son domaine de compétence.



Vianey Marius Detanguy TAGO,
D.G. de la CNSS

Les activités du trimestre qui se termine, bien qu'immenses et variées, sont fidèles aux objectifs fixés.

La Caisse a activement participé aux différents programmes organisés dans le cadre des festivités de la 3^{ème} édition du « Mois de Travail 2024 ».

La Direction Générale ne ménage pas ses efforts sur les questions liées aux renforcements des capacités de ses agents et ses cadres.

Face au devoir de bonne gouvernance et de transparence, la présente publication relaie les principales activités concrétisées par la Direction Générale en vue de permettre à ses clients, et ses partenaires d'être avec elle, au même niveau d'information.

Les critiques et les suggestions visant à parfaire ses prestations sont les bienvenues.

Bon confort de lecture à toutes les lectrices et à tous les lecteurs du bulletin d'informations de la Caisse.

INVITÉ DU TRIMESTRE

L'invité de notre traditionnelle rubrique est : Michel KONZI-GBERET, Directeur du Recouvrement Contrôle à la CNSS. Notre hôte présente la Direction dont il a la responsabilité. Entre les objectifs à atteindre, les défis et les solutions y relatives, KONZI-GBERET met la lumière sur le savoir-faire professionnel au sein de sa Direction puis, prodigue de sages conseils à ses collaboratrices et collaborateurs visant à les encourager à accomplir la délicate mission qui leur est assignée.

L'Assuré Social (A.S.) : Monsieur le Directeur, bonjour !

Quelles sont les principales attributions de la Direction dont vous avez la charge ?

Michel KONZI-GBERET, (M.KG) :
La Direction du Recouvrement Contrôle (DRC) a des attributions qui se définissent de la manière suivante :

- Définir la politique du recouvrement ;
- Identifier, localiser et immatriculer les employeurs et leurs travailleurs ;
- Appeler et recouvrer les cotisations auprès des employeurs affiliés ;
- Tenir la situation cotisante de chaque employeur et relancer les débiteurs ;
- Tenir les carrières individuelles des travailleurs, en vue de maîtriser les cotisations sociales, et de verser les prestations servies aux assurés sociaux et à leurs familles ;
- Procéder au contrôle du respect de la réglementation par les employeurs ;
- Régler le contentieux des cotisations (recouvrement pré-contentieux) ;
- Administrer les moyens humains et matériels ;



Michel KONZI-GBERET,
Directeur du Recouvrement Contrôle à la CNSS

• Développer et maintenir le système d'informations du recouvrement ;

• Piloter les activités de recouvrement (étudier, prévoir, organiser, contrôler, orienter, tenir les statistiques et tableaux de bord).

A.S. : La maîtrise et l'optimisation du recouvrement des recettes constituent le premier axe du Plan Stratégique 2024-2028 de la CNSS. Quelles sont les nouvelles stratégies de recouvrement définies par votre Direction ?

M.KG : Les stratégies du recouvrement de l'année d'exercice 2024 définies par la DRC portent sur deux(2) plans :

1- Sur le Plan des déclarations :

Elles consistent à :

- Maximiser l'envoi des appels de cotisations ;
- Poursuivre les exploitations des dossiers employeurs débiteurs pour des relances par les Mises En Devoir et faire une mise à jour de la situation des employeurs ;
- Faire une mise à jour des adresses physiques à partir des courriers provenant des employeurs ;
- Organiser avec le concours du Service Immatriculation et Gestion des Carrières des opérations d'identification et de localisation des employeurs clandestins.

(Suite page-3)

Suite de la page-2)

2-Sur le plan du recouvrement :

- Elles consistent à :
- Organiser une mission de recouvrement chaque fin de trimestre afin d'optimiser les recettes de cotisations ;
- Marquer notre présence auprès des employeurs débiteurs par des sorties journalières ;
- Prendre contact permanent avec le Trésor Public pour le suivi de virements des cotisations sociales des sociétés parapubliques dont les comptes sont gérés par lui (Trésor Public);
- Poursuivre les relances téléphoniques et la distribution des Mises En Demeure ;
- Négocier les protocoles d'apurement échelonnés des créances.
- Faire la bonne Tenue des Comptes Cotisants ;
- Faire le suivi systématique des Mises En Demeure ainsi que les moratoires signés entre la CNSS et les employeurs débiteurs.

NB : Toutefois, la DRC va devoir travailler en synergie avec le Service Juridique et du Contentieux pour le suivi du recouvrement des créances contentieuses à partir des contraintes émises et les Avis à Tiers Détenteurs (non encore opérationnel).

A.S. : *Dans le cadre de votre mission, en termes de résultat, un pourcentage annuel à atteindre est-il fixé par la Direction Générale en 2023 et en 2024 ?*

M.KG : Le montant global fixé par la Direction Générale, c'est d'atteindre l'objectif de 100%.

Le Directeur Général a été nommé le 6 juin 2023, depuis cette date, l'objectif fixé en termes de recouvrement en 2023 a été atteint à 93,68% et conformément à la norme CIPRES, le résultat est satisfaisant. Et l'année 2024 s'est annoncée difficile, car la DRC n'a réalisé que 72,07% au 1^{er} Trimestre 2024. Cette chute s'explique par la tension de la trésorerie évoquée par les employeurs, malgré les multiples Mises En Demeure et Contraintes émises à l'endroit de ces employeurs défaillants, la situation ne fait qu'empirer. C'est pourquoi, le Directeur Général s'est impliqué personnellement à travers des réunions hebdomadaires avec les agents de la DRC pour des suivis et réajustements si nécessaire.

A.S. : *Depuis le début de cette année 2024, on constate la tenue des réunions hebdomadaires avec les responsables de votre Direction présidées par le Directeur Général. Quel est le but de ces réunions ?*

M.KG : Le Directeur Général s'est beaucoup préoccupé par la situation du recouvrement, compte tenue de la chute du niveau de cotisations constaté au 1^{er} trimestre 2024. C'est pourquoi, il a mis en place cette réunion dans le but de suivre et de recadrer les actions du recouvrement et du contrôle employeurs afin de pouvoir maîtriser la conjoncture du moment. Car, la Direction du Recouvrement Contrôle constitue le poumon de la CNSS, et c'est sur elle que réside le financement de l'organisme.

A.S. : *Concernant l'immatriculation employeurs, quelles sont les stratégies pour dénicher les employeurs cachés ?*

M.KG : Dans le cadre de l'immatriculation employeurs, plusieurs stratégies permettant de dénicher les employeurs clandestins :

- La première consiste à croiser nos fichiers à ceux des

autres institutions telles que la Direction Générale des impôts, de l'Agence Centrafricaine de la Formation de Professionnelle et de l'Emploi (ACFPE), de la SODECA, et de l'ENERCA ;

•La seconde est le contrôle général sur terrain à travers la stratégie porte par porte afin de dénicher tous ceux qui exercent en marge de la sécurité sociale.

A.S. : *La Direction du Recouvrement Contrôle dispose désormais des agents assermentés. Quelle est la différence entre un agent qui a prêté serment et l'agent non assermenté ? Quel est l'impact sur le recouvrement ?*

M.KG : Un agent assermenté est un agent qui a prêté serment devant le juge pour exercer son activité dans le respect des textes en vigueur et sans parti pris. L'impact de cette prestation de serment sur le recouvrement, c'est que les actes posés par les agents assermentés du recouvrement ne doivent pas faire l'objet de contestation par les tiers, et aussi de permettre de rentabiliser le niveau du recouvrement contrôle.

A.S. : *Disposez-vous suffisamment des ressources humaines et des moyens logistiques pour mener à bien les missions de recouvrement ?*

M.KG : Nous disposons des ressources humaines acceptables et logistiques suffisants pour bien mener notre mission de recouvrement. Car, la Direction Générale a promis cinq (5) véhicules à la DRC et deux(2) viennent d'être livrés.

A.S. : *Quelles sont les défis auxquels votre Direction fait face au quotidien dans l'accomplissement de sa mission ?*

M.KG : Les défis auxquels la DRC est confrontée sont nombreux :

•Insuffisance de capacité des agents à maîtriser les techniques de recouvrement ;

•L'application Gest-Sécu que nous utilisons en ce moment ne nous permet pas encore de générer les arriérés de façon automatique, car il y'a encore des informations manquantes sur **le fichier des comptes cotisants** surtout les informations concernant la situation des encaissements des Agences Régionales qui ne sont pas intégrés pour permettre une génération automatique des relances ;

•Les saisies des flux des salaires à la **Carrière** en instance sur plusieurs années antérieurs et qui demeurent encore une préoccupation pour la DRC.

A.S. : *Comment faites-vous pour pallier ces difficultés ?*

M.KG : Pour pallier ces difficultés, il y'a lieu pour la DRC de :

•Assurer le renforcement de capacité des agents par les techniques du recouvrement ;

•Poursuivre l'assainissement de **fichier comptes cotisants** pour aboutir à la génération automatique des arriérés ;

•Recruter les temporaires en vue d'assurer les saisies des flux des salaires des années antérieures afin de permettre la génération des comptes individuels.

A.S. : *Avez-vous un message particulier à lancer aux collaborateurs ?*

M.KG : J'invite tous mes collaborateurs à s'impliquer, à bras le corps, dans les tâches qui nous incombent car, la DRC est une Direction motrice permettant de faire tourner tous les mécanismes de la CNSS.

Propos recueillis par la Rédaction

La CNSS présente à la 112^e Conférence de l'OIT

La 112^e Conférence Internationale du Travail s'est tenue du 03 au 14 juin 2024 à Genève en Suisse, autour du thème central : « Coalition mondiale pour la justice sociale ». 188 pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont honoré de leur présence, dont la République Centrafricaine.

La délégation centrafricaine tripartite: Gouvernement, Employeurs et Travailleurs, conduite par Annie Michelle **MOUANGA**, Ministre du Travail de l'Emploi de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle est composée de : Jean de Dieu **YONGONDOUNGA**, Chargé de Mission en matière de la Protection Sociale, Vianey Detanguy **TAGO** Directeur Générale de CNSS, Gilles Gilbert **GRESENGUET**, Représentant le Patronat, Louis Marie **KOGRENGBO** Représentant le Syndicat.

Les débats de ce rendez-vous annuel se sont focalisés sur les stratégies visant à mettre en œuvre l'amélioration des conditions de travail, pour une justice sociale.

En marge de la 112^e Conférence de l'OIT, le Directeur Général de la CNSS a participé aux travaux préparatoires de la 36^e session ordinaire du Conseil des Ministres de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) qui s'est tenue le 12 juin 2024.

Plusieurs points ont été examinés, dont entre autres, l'adoption du renouvellement du mandat de la Secrétaire Exécutif de la CIPRES, l'adoption du rapport d'audit du



De gauche à droite:

Jean de Dieu **YONGONDOUNGA**, CM en matière de Protection Sociale, Annie Michelle **MOUANGA**, Ministre de tutelle et Vianey Maris Detanguy **TAGO** DG de la CNSS

Fonds d'Investissement Africain ou encore l'adoption du rapport d'activités de l'exercice 2023.

La CNSS Centrafrique, prompt à partager ses expertises en matière de protection sociale accuse toujours favorablement toute sollicitation aux grands rendez-vous internationaux dans le but de contribuer à toute question touchant la justice sociale pour tous.

La Rédaction

Que retenir de la 4^{ème} Assemblée Générale de l'IAPRP ?

L'Interafricaine de la Prévention des Risques Professionnels (IAPRP) a tenu sa quatrième Assemblée Générale ordinaire du 27 au 29 mars 2024, à Libreville au Gabon.

Plus de 52 participants venus des 11 pays membres de l'IAPRP et 4 pays invités ont pris part aux assises. La République Centrafricaine a été présente grâce à une forte délégation de la CNSS, composée de: Alice **ABDOULAYE TADJEMA**, Téléphore Ephrem **OGALAMA**, Bonaventure **BOMELET-OMOKOMY** et Laurent **BETORNGAYE-LAMANE**, respectivement : Directrice des Services de Prestations, Conseiller Technique, Chef de Service Prévention et Président de l'Organisation des Victimes des Accidents du Travail et Handicapés de Centrafrique (OVIATH).

Les participants se sont penchés sur des sujets essentiels, notamment, la présentation du bilan moral et financier de l'IAPRP; la présentation et l'adoption des activités à caractères réguliers et le plan d'action de l'IAPRP, ainsi que les divers projets en collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Sur le plan financier, au mois de décembre 2023, le solde de

l'IAPRP est de 682.901.365 FCFA. Le compte courant est de 281.901.365 FCFA, tandis que le Dépôt à Terme se chiffre à 400.000.000 FCFA.

Concernant le montant des arriérés de cotisation des organismes membres, en date du 31 décembre 2023, il est de 365.733.710.

Par la même occasion, les participants ont recommandé le renforcement des liens de partenariat entre l'IAPRP et les anciens et nouveaux partenaires. Ils envisagent également le redéploiement du Secrétariat Général à son siège à Bamako au Mali, à travers la mise en place des diverses Commissions qui travailleront sur les différents projets du redéploiement.

En étant présente à la quatrième Assemblée Générale, la Direction Générale de la CNSS s'engage à renforcer son lien avec l'IAPRP, un partenaire important dans la prévention des risques professionnels.

La Rédaction

Comprendre les contrats d'objectifs et de performance

Deux Cadres de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont suivi avec succès la formation sur le thème : « Contrats d'objectifs et de performance : notions, techniques d'élaboration et d'évaluation », organisée du 19 au 23 février 2024 à Abidjan en Côte d'Ivoire par le Cabinet Top Performances Plus International.

José Rodrigue **SORRO** et Bienvenu **SAMBIA**, respectivement, Directeur des Ressources Humaines et des Projets et Chef de Service des Ressources Humaines de l'institution ont pu bénéficier de cette formation.

L'objectif est de permettre aux participants à s'approprier des notions et concepts des Contrats d'objectifs, d'indicateurs et de performances. A cette occasion, six modules ont été dispensés, à savoir :

- 1-La gestion de la performance ;
- 2-Les Notions de contrats d'objectifs et de performance ;
- 3-L'élaboration de contrats d'objectifs et de performance ;
- 4-Les Procédures d'évaluation des performances ;
- 5-Le management et la résolution de problèmes ;
- 6-La Communication, outil de négociation de contrats d'objectifs et d'évaluation des performances.

Il faut préciser que la dite formation s'inscrit dans la perspective de la mise en place prochaine des lettres de mission entre le Conseil d'Administration de la Caisse et le Directeur Général puis, des Contrats d'objectifs entre le Directeur Général et les Directeurs enfin, entre les Directeurs et les Chefs de Services.

A retenir qu'à travers ces contrats d'objectifs, la CNSS dispose des outils qui permettent d'atteindre la performance en son sein.

En toute évidence, la Direction Générale est toujours à l'œuvre pour concrétiser l'un des quatre axes stratégiques de son Plan Stratégique Quinquennal à savoir : « assurer des Services performants » en vue d'une relation de qualité avec les usagers de la Caisse.

La Rédaction

Le rapport d'Inspection à la CNSS validé par la CIPRES

Une délégation centrafricaine a participé le 28 mars 2024 à Lomé au Togo à l'examen contradictoire du rapport de l'Inspection Régionale de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES).

La délégation centrafricaine, conduite par Tatiana Marlène **BAMBA SOLE**, Directrice Régionale du Travail de Bangui Centre, Représentante personnelle de la Ministre du Travail, est composée des personnalités suivantes : Irène **MOUSSA KEMBE**, Présidente du Conseil d'Administration de la CNSS, Vianey Marius Detanguy **TAGO**, Directeur Général de la CNSS, François d'Assise **TCHEDAKROU**, Directeur Financier et Comptable de la CNSS et Jeannot Geoffroy **MAGBONDO**, Chef de Service des Etudes, des



Vue partielle des participants

Statistiques et des Relations avec les Organes Statutaires de la CNSS.

Pour rappel, la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale est un organe de la CIPRES. Cette Commission avait envoyé trois Inspecteurs Régionaux auprès de la CNSS. Ceux-ci ont séjourné à Bangui, du 13 au 31 mars 2023, avec pour mission, le contrôle de la gestion financière et administrative et des ressources humaines de la CNSS pour la période de 2017 à 2021. La mission a dressé son rapport provisoire assorti de recommandations.

Selon les textes statutaires de la CIPRES, les deux parties, CNSS et Inspection Régionale doivent se réunir pour procéder à l'examen contradictoire du rapport provisoire devant la Commission de Surveillance, avant la validation définitive.

C'est à cet exercice combien délicat que s'est prêtée la délégation centrafricaine.

Aux termes des travaux, le rapport a été et assorti des recommandations formulées à l'endroit de la tutelle, du Conseil

d'Administration et de la Direction Générale.

1-Au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, Ministère de tutelle de la CNSS.

La signature d'une Convention et de gestion avec le Conseil d'Administration et l'appui en faveur de la CNSS pour récupérer une partie de ses dettes sur l'Etat pour équilibrer les taux des pensions qui est déficitaire avec ceux des Prestations familiales et des risques professionnels.

2-Au Conseil d'Administration de la CNSS.

La Signature d'un Contrat de performance avec le Directeur Général de la CNSS dans lequel les objectifs à atteindre sont bien définis, en vue d'atteindre les indicateurs de gestion. Il est recommandé au Conseil de procéder dans une certaine mesure par la méthode des enveloppes fermées.

3-A la Direction Générale de la CNSS.

Outre la poursuite des recommandations antérieures de la CIPRES, la mise en œuvre des nouvelles recommandations est nécessaire et doit faire l'objet d'une attention particulière. S'inscrire également dans cette dynamique, le plan de Contrôle efficient des employeurs, le suivi jusqu'à l'aboutissement des dossiers précontentieux et contentieux.

Il faut dire que la mise en œuvre efficace des trois principales recommandations de la CIPRES permettra à la CNSS de renforcer sa stratégie de gestion financière et son fonctionnement technique.

La Rédaction

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les enjeux des régimes de retraite en Afrique

Marrakech, la capitale touristique du Royaume du Maroc a abrité du 26 février au 01 mars 2024, le séminaire de formation sur le thème : « Pilotage des régimes de retraite en Afrique », organisé par le Cabinet international FINACTU.

L'objectif de la formation est de mettre à la disposition des dirigeants des Organismes de Prévoyance Sociale, des outils d'analyse et de visibilité prospective des régimes de retraite et la maîtrise des enjeux actuariels à court, moyen et long terme.

Pour la bonne maîtrise des enjeux de la thématique, plusieurs modules ont été présentés, dont entre autres :

- Les principes de financement et de fonctionnement des régimes de retraite ;
- Le trio gagnant de la réforme des régimes de retraite en Afrique francophone ;
- Pilotage en interne des études actuarielles : outils et méthodologie ou encore ;
- Les piliers de gestion des risques.

Cet important rendez-vous d'échange de



Photo de famille

bonnes pratiques et de partage d'expériences a connu la participation d'une trentaine d'experts venus de neuf pays d'Afrique dont deux Cadres de la CNSS Centrafrique.

Il s'agit d'Alice **ABDOULAYE TADJEMA** et de Romain Aristide **NAM-NGANA**, respectivement, Directrice des Services de Prestations et Cadre Statisticien Actuaire.

Les expériences acquises au cours de cette rencontre offriront l'opportunité aux deux Cadres centrafricains de se doter de visibilité prospective afin d'appuyer la CNSS dans sa gestion de régime de retraite et surtout de maîtriser les enjeux actuariels.

La Rédaction

Renforcer la gestion budgétaire de la Caisse

Du 11 au 15 mars 2024, deux Cadres de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale se sont rendus à Abidjan en Côte d'Ivoire pour suivre la formation intitulée : « Techniques et outils d'élaboration, de suivi et d'évaluation de l'exécution budgétaire ».

Le Cabinet Top Performance Plus International a été une fois de plus sollicité pour animer cette formation. Les cadres concernés sont : Ernest **KETEVOAMA**, Directeur du Patrimoine et du Budget et Francis **KANGALA**, Chef de Service du Budget.

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de connaître l'importance de la gestion budgétaire dans un Organisme de Prévoyance Sociale et de maîtriser son application. Il s'agit aussi d'assimiler les techniques et outils de l'élaboration du budget et les techniques ainsi que les outils de suivi-évaluation de l'exécution budgétaire.

A cet effet, quatre modules ont été dispensés, dont entre



Photo de famille des impétrants et leur encadreur

autres, « Les grands principes budgétaires ».

Ces principes sont au nombre de six, l'annuité budgétaire, l'universalité budgétaire, l'unité budgétaire, la spécialité budgétaire, l'équilibre budgétaire et la sincérité budgétaire.

Autoriser ses cadres à de telle formation témoigne de la volonté de la Direction Générale à disposer des compétences aptes à appliquer au sein de l'institution une bonne gouvernance budgétaire.

La Rédaction



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

NON à la corruption !

Agent CNSS

Assuré Social

Agent de la CNSS, ne demandez pas de l'argent à l'assuré social

Assuré Social, ne proposez pas de l'argent à l'agent de la CNSS, il est payé par son employeur

Le « Mois de Travail » 2024 s'inscrit en lettre d'or

La 3^e édition du « Mois de Travail » s'est tenue du 03 au 29 mai 2024, autour du thème : « S'investir dans le travail décent : clé de voûte du développement ».

C'est le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Faustin Archange **TOUADERA**, qui a personnellement procédé le 03 mai 2024 au lancement officiel des activités au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle. Dans ses propos, le Président de la République a mis l'accent sur la Protection Sociale. Il a porté une attention soutenue aux groupes particuliers comme les Travailleurs Domestiques.

Les différents travaux ont pris fin le 29 mai 2024 à l'Hôtel Ledger à Bangui, au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre d'Etat au Désarmement, Jean **WILIBIRO SACKO**, représentant le Chef de l'Etat empêché. Dans son allocution, **WILIBIRO SACKO** s'est réjoui du bon déroulement des activités « du Mois de Travail 2024 ».

Pour rappel, le « Mois de Travail » a été instauré par le Gouvernement centrafricain en 2022, dans le but de promouvoir les valeurs du Travail et de favoriser la création de l'Emploi et l'entrepreneuriat. C'est ainsi que les organes sous tutelle du Ministère du Travail, à savoir l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et de l'Emploi (ACFPE) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ont mené des activités, chacune dans son domaine de compétence respectif.

Que peut-on retenir des activités réalisées par la CNSS dans le cadre du « Mois de Travail »? A cette question, il faut dire que la Caisse a organisé trois grandes activités :

28^e Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels.



Photo de famille

Cette Journée est célébrée le 30 avril de chaque année, mais en Centrafrique, depuis trois ans, elle est différée pour être célébrée dans le mois de mai réservé au « Mois de Travail ».

Le thème central de cette 28^e Journée s'intitule : « La sécurité et santé au travail dans les secteurs d'activités à fort potentiel de risques : Défis et stratégies d'interventions ».

Il est important de préciser que les secteurs à fort potentiel de risques désignent les secteurs tels que l'exploitation forestière, les Bâtiments-Travaux-Publics (BTP), l'agriculture ou encore le secteur manufacturier.

« La CNSS a enregistré entre 2021 et 2023, 780 cas d'accidents de travail, dont 11 mortel, pour une prise en charge de 800 millions de francs CFA », a indiqué le Directeur Général de la Caisse, Vianey Marius Detanguy **TAGO**. Il est à noter que le fort taux d'accident de travail,

entraîne des charges importantes dont les conséquences impactent négativement sur l'économie de la CNSS et du pays.

Prenant la parole, la Ministre du Travail en charge de la Protection Sociale, Annie Michelle **MOUANGA** qui a présidé la cérémonie, a assuré le soutien multiforme du Gouvernement aux activités que mène la Direction Générale de la CNSS.

A signaler que d'autres activités ont été réalisées dans le cadre de cette Journée, notamment l'Atelier de sensibilisation sur les risques professionnels, la Table ronde radio- télévisée, la Caravane qui a sillonné les artères de la capitale et l'émission « jeux-concours *Mandako* », sur Radio Ndèkè Luka, avec la rubrique dénommée « *SAKPA de la CNSS* ».

2-Campagne de l'enrôlement biométrique des assurés sociaux de la CNSS.



Séance d'enrôlement biométrique

Ladite campagne a été officiellement lancée le 28 mai 2024 au cours d'une cérémonie dans la salle de conférence de la CNSS.

L'objectif affiché est d'assainir le « Fichier des Assurés sociaux » afin de disposer de base de données fiables et sécurisées, permettant de payer les bonnes prestations sociales aux bons bénéficiaires.

Le premier volet de cette opération qui a commencé depuis le mois de mars par la phase test, consiste à enrôler d'abord les travailleurs actifs. Le second volet concerne les retraités, veufs et orphelins. Outre ce deuxième volet, l'enrôlement biométrique reste et demeure une activité permanente afin de prendre en compte les nouveaux assurés, a précisé le Directeur Général de la Caisse, Vianey Marius Detanguy **TAGO**.

L'impact positif de l'enrôlement biométrique est indéniable. Il permet l'optimisation des ressources financières, la maîtrise des charges des prestations sociales, la réduction des fraudes et évite les paiements indus.

3-Campagne de sensibilisation du grand public sur la déclaration des Travailleurs Domestiques à la CNSS.

Une semaine a été consacrée à cette campagne débutée le 27 mai 2024, autour du thème : « Déclarons nos Travailleurs Domestiques à la CNSS », à travers une série d'émissions sur les ondes de la Radio Ndèkè Luka, des spots publicitaires et des micros ballades sur six organes de presse radiophonique retenus à cet effet.

(Suite à la page 8)

(Suite de la page 7)

Le terme « **Travailleur Domestique** », désigne toute personne employée chez un particulier et payé mensuellement par son employeur. Cette catégorie encore appelée « **Gens de Maison** » exerce des activités telles que : la femme de ménage, la nourrice, le gardien de jour ou de nuit, le cuisinier, le chauffeur, etc.

La campagne vise à pousser les employeurs à déclarer leurs **Travailleurs Domestiques** à la CNSS, conformément aux textes du Code de Sécurité Sociale de la République Centrafricaine.

Ainsi, le **Travailleur Domestique** qui est déclaré, bénéficie des prestations sociales offertes par la CNSS, notamment les allocations familiales, la prise en charge en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle et enfin, la pension de vieillesse.

Noter que la question liée aux conditions de travail des **Travailleurs Domestiques** est une préoccupation majeure au niveau mondial, au point de consacrer la date du 16 juin à la célébration de la Journée Internationale des **Travailleurs Domestiques**.

La campagne de déclaration des **Travailleurs Domestiques** à la Caisse, s'inscrit dans le cadre de l'extension de la couverture sociale aux populations non couvertes par la sécurité sociale.

4- « **Kwa Ti Kodro** »

A l'instar des institutions républicaines nationales, le personnel de la CNSS a activement participé les 04, 11, 18 et 25 mai 2024 aux opérations **Kwa ti kodro**, consistant à mettre de la salubrité des lieux publics.

Ces opérations se sont déroulées respectivement à la Bourse de



Le Chef de l'Etat en plein « Kwa Ti Kodro »

Travail, avec la participation du Président de la République, Chef de l'Etat Professeur Faustin Archange TOUADERA à la Direction Générale du Travail, à la CNSS et à l'ACFPE.

En somme, le « **Mois du Travail** » 2024 est, une fois de plus, inscrite en lettre d'or. Une réussite qui va inspirer les organisateurs à perfectionner les activités de la prochaine édition en 2025.

La Rédaction

ACTIVITES CNSS

CNSS : L'action humanitaire du 8 mai 2024

Le personnel féminin de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'est saisi de la Journée Internationale des Femmes pour voler au secours d'une vingtaine d'orphelins du personnel décédé de ladite institution. La cérémonie a eu lieu dans l'enceinte de la CNSS à l'occasion de la célébration des festivités du 08 mars 2024.

Toujours active, l'Association des Femmes Travailleuses de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (AFTC) pose un acte de solidarité humanitaire en faveur de vingt enfants orphelins de leurs treize collaborateurs décédés depuis janvier 2021. Les dons offerts sont composés de vivres et des vêtements.

« *Ce geste, bien que modeste, symbolise l'affection que nous témoignons envers les enfants de nos collaboratrices et collaborateurs disparus, afin qu'ils ne se sentent pas abandonnés* », a déclaré Alice **ABDOULAYE TADJEMA**, Présidente de l'AFTC.

L'initiative est saluée par José Rodrigue **SORRO**, Directeur des Ressources Humaines et des Projets, représentant personnel du Directeur Général, qui a qualifié la cérémonie de « *pleine émotion* ».

Rappelons que ce n'est pas la première fois que cette Association concrétise de telles actions humanitaires en faveur des personnes vulnérables lors de la Journée Internationale des Droits de la Femmes.



Photo de famille

En effet, en 2021, l'Association a fait don aux enfants hospitalisés au Complexe Pédiatrique de Bangui. En 2022, elle a orienté ses bonnes actions vers les enfants internés au Centre de la Mère et de l'Enfant et en 2023, elle était aux côtés des femmes détenues à la prison pour Femmes de Bimbo.

Décidemment, l'action humanitaire est bien au centre de la mission de l'AFTC.

La Rédaction

Vers le système de pointage électronique à la CNSS

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a procédé du 19 au 22 mars 2024, à l'enregistrement des empreintes digitales de l'ensemble du personnel, en prélude à l'opérationnalisation du système de pointage électronique.

L'opinion se souvient de l'allocution prononcée par Vianey Marius Detanguy **TAGO**, Directeur Général de la CNSS à l'occasion de la cérémonie de son installation officielle à la Direction Générale de l'institution en date du 30 juin 2023 où il attirait l'attention du personnel sur la ponctualité et l'assiduité au travail.

C'est pour concrétiser ces directives que des matériels de pointage seront bientôt installés au siège de la Direction Générale ainsi que dans les locaux des Services déconcentrés, notamment l'Agence Bangui Nord et l'Ecole Maternelle.

L'objectif affiché est de contrôler les horaires d'arrivée et de départ des employés. Ainsi, à l'arrivée, tout comme au départ,

le travailleur doit appuyer son pouce gauche sur le dispositif électronique qui sera installé. Des données horaires exploitables enregistrées par un serveur risquent d'impacter sur les salaires en cas de retards et absences non justifiés de chaque personnel.

La Direction Générale de la Caisse ne cesse d'inciter tout le personnel à la ponctualité et l'assiduité au travail. A travers ce système du pointage électronique qui existe dans plusieurs entreprises de renom, l'employé est incité, non seulement à être présent mais également à produire un bon rendement professionnel efficient.

La Rédaction

De nouveaux assermentés à la CNSS

Après une première phase de prestation de serment qui a eu lieu le 27 juin 2023 devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bangui, serment prêté par 29 agents et Cadres dont 5 femmes de la CNSS, dix-huit autres Agents et Cadres, dont une femme se sont présentés devant le Tribunal, le 15 mai 2024 pour accomplir ces exigences.

Cela porte désormais à 47 assermentés, des Agents et Cadres de l'institution, exerçant la fonction d'Enquêteur et de Contrôleur des Employeurs et Agents de Recouvrement.

Tout comme la première prestation, la seconde répond aux exigences de la loi. En effet, les textes du Code de Sécurité Sociale de la République Centrafricaine exigent à certaines catégories du personnel de la Caisse, de prêter serment.

C'est le Magistrat Parfait **BIAKETTE**, Président du TGI qui a reçu le serment des nouveaux bénéficiaires après le réquisitoire prononcé par le Procureur de la République, le Magistrat



Photo de famille

Narcisse **FOUKPIO**. Le Procureur de la République a saisi cette occasion pour rappeler aux récipiendaires les respects scrupuleux des lois et règlements qui doivent les guider durant tout leur parcours professionnel.

La Direction Générale se place ainsi dans la logique de conformité vis-à-vis du Code de Sécurité Sociale de notre pays.

La Rédaction

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR
LA DÉCLARATION DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES
À LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Thème: **DÉCLARONS NOS TRAVAILLEURS DOMESTIQUES À LA CNSS**



Le nouveau Plan Stratégique de la CNSS vulgarisé

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Vianey Marius Detanguy TAGO a officiellement lancé le vendredi 22 mars 2024, dans la salle de conférence de ladite institution, les travaux de vulgarisation du nouveau Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028 de la Caisse.

Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général a mis un accent particulier sur les enjeux et les défis du Plan Stratégique Quinquennal 2024-2028. Le Directeur Général a également évoqué le Plan d'Action 2024 qui n'est consacré qu'à la première année de la déclinaison dudit Plan Stratégique.

« *L'ensemble du personnel doit s'imprégner du Plan afin de s'en approprier pour la bonne réussite de son exécution* », a instruit Vianey Marius Detanguy TAGO.

Pour question d'organisation, chaque jour, 20 travailleurs ont participé à tour de rôle à l'atelier qui a duré une journée jusqu'à épuisement de l'effectif total du personnel. C'est dans cet élan que l'atelier s'est déroulé jusqu'au 22 avril 2024. Une opportunité ayant permis à l'ensemble du personnel de s'imprégner du contenu du Plan Stratégique.

Pour rappel, le Plan Stratégique Quinquennal comporte quatre axes stratégiques visant à :

- 1- Améliorer les performances des métiers du recouvrement ;
- 2- Assurer des services performants pour une relation de qualité avec les usagers ;
- 3- Promouvoir des innovations au sein de l'institution ;
- 4- Garantir la viabilité et la pérennité du régime.

Ces quatre axes renferment 50 actions à mener et 15 objectifs à atteindre, avec un budget estimé à deux milliards six cent vingt-cinq millions de francs (2 625 000 000 F CFA).

En toute évidence, c'est pour éviter de faire du pilotage à vue que la CNSS se dote de ces importants documents fiables accompagnés des moyens adéquats qui vont assurer un fonctionnement efficace et transparent avec des objectifs précis à atteindre dont le seul but ultime est d'offrir des services de qualité aux assurés sociaux.

La Rédaction

Formations en cascade à la CNSS!

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale multiplie des séries de renforcements des capacités de son personnel. C'est ainsi que huit ateliers de formation ont été organisés au cours du deuxième trimestre 2024.

La vision de la Direction Générale de la Caisse est de disposer d'un capital humain compétent pour offrir des services de qualité aux usagers, conformément à l'esprit de l'axe 2 du Plan Stratégique 2024-2028 de l'institution, à savoir : « *Assurer des services performants pour une relation de qualité avec les usagers* ».

C'est ainsi que du 02 au 08 avril 2024, se sont successivement tenus au sein de l'institution, quatre ateliers de formation, en faveur d'environ quatre-vingt participants.

1-Accueil et Communication

Cet atelier concerne les Guichetiers qui ont pu acquérir des techniques sur la bonne manière d'accueillir et de communiquer avec les clients.

2-Dynamique du groupe

La formation a pour but de développer l'esprit d'équipe et de favoriser la cohésion au sein de l'entreprise.

3-Notation du personnel

Vingt-cinq Agents et Cadres responsables des Services de la Caisse ont pris part, le 05 avril 2024 à ladite formation. Les impétrants ont acquis les notions et les méthodologies pour mieux noter les travailleurs de la CNSS.

Il est à noter que la Direction Générale va bientôt procéder aux signatures de contrats et lettres de missions entre les différentes hiérarchies. Le personnel sera évalué sur la base de son résultat.

4-Bilan social

A travers cette thématique, 20 participants ont acquis les techniques d'évaluation régulière des activités sociales et s'approprié des astuces visant à mener la communication dans l'entreprise.

Outre, les quatre formations, d'autres ateliers se sont déroulés sur d'autres thématiques, liées au fonctionnement de la

CNSS.

5-Procédures de recouvrement des cotisations sociales

Entre fin mai et début avril 2024, 50 participants, répartis en deux groupes, se sont familiarisés aux techniques et procédures du recouvrement des cotisations sociales. La vision de la direction Générale de la Caisse est d'optimiser le recouvrement des recettes, en lien avec le premier pilier du Plan Stratégique quinquennal 2024-2028, de la CNSS, notamment, « *Améliorer les performances des métiers du recouvrement* ».

6-Logiciel Sage : Module de gestion de trésorerie

Cette formation tenue du 17 au 21 juin 2024, a permis aux 09 participants d'aiguiser leur qualité de Comptable dans la manipulation du logiciel Sage, en vue de mieux gérer la trésorerie de l'institution.

7-Procédures et mode de liquidation des prestations sociales

Vingt-cinq personnes sont concernées par cette formation qui s'est déroulée du 22 au 25 avril 2024. Elle a donné l'opportunité aux participants de maîtriser les procédures de liquidation des prestations familiales.

8-L'élaboration des états financiers et états de rapprochement bancaire

Les états financiers sont des éléments importants dans la tenue de comptabilité. Cette formation qui a lieu du 04 au 15 mars 2024, à l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et de l'Emploi (ACFPE) vient à point nommé renforcer la capacité des 11 participants.

Pour garantir son efficacité professionnelle afin de fournir un service satisfaisant à ses usagers, la Direction Générale ne ménage aucun effort pour assurer la formation de son capital humain.

La Rédaction

CNSS : Cérémonie réussie du 1^{er} décembre 2024

Comme à l'accoutumé, le personnel de la CNSS a participé avec brio au grand défilé marquant la célébration de la Journée Internationale des Droits des Travailleurs, le 1^{er} mai.

En présence des Hautes Autorités du pays, le traditionnel défilé est présidé personnellement par le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Faustin Archange **TOUADERA**. A signaler également la présence à la Tribune officielle de Vianey Marius Detangy **TAGO**, Directeur Général de la Caisse.

A noter qu'à la veille du grand défilé, plus de trois mille travailleurs tous les secteurs confondus, ont reçu différentes distinctions honorifiques, au cours d'une cérémonie sur l'avenue des Martyrs à Bangui.

Parmi les heureux récipiendaires, figurent sept agents de la CNSS.

Il s'agit de : 1-Marie Françoise **AZENE** ; 2-Agnes **KARAMBI** ; 3-Aimé Jonas **MANGA** ; 4-Jocelyne Patricia **NGOYOS** ; 5- Marc **OUASSONA** ; 6- Clotilde Olga **NZANZET** ; 7- Jean Vincent **VOYEMAKOA**.

La Direction Générale adresse ses vives félicitations aux heureux récipiendaires pour de bons et loyaux services rendus à la CNSS et au pays.

La Rédaction



DEPART A LA RETRAITE

Comme il est de coutume, la Direction Générale de la CNSS rend hommage à ses valeureux cadres et agents appelés à faire valoir leur droit à la retraite au titre du mois de juin 2024. C'est ainsi qu'une cérémonie a été organisée en leur honneur, le vendredi 28 juin 2024, dans la somptueuse salle de conférence de la CNSS, en présence de l'ensemble du personnel de ladite institution.

Douze travailleurs ont rempli les conditions dudit départ. Il s'agit de :

1-Monsieur François d'Assise **TCHEDAKROU**, Directeur Financier et Comptable, 13 ans d'ancienneté ; 2-Monsieur Jean Pierre **GONEKRA**, Agent, 17 ans d'ancienneté ; 3-Monsieur Hubert **BIARO**, Chef de Service Juridique et du Contentieux, 17 ans d'ancienneté ; 4-Madame Blandine Rose **ADOU**, Décompteur, 22 ans d'ancienneté ; 5-Monsieur Robin Derbin **KAKOPANDE**, Guichetier, 22 ans d'ancienneté ; 6-Monsieur Aimé Jonas



Photo de famille avec les retraités

Chauffeur, 32 ans d'ancienneté ; Et enfin, Madame Marie Françoise **AZENE**, Secrétaire qui a totalisé 38 ans de service.

Signalons que chaque nouveau retraité a reçu un cadeau de la part de la Direction Générale et un repas a été servi en leur honneur ainsi qu'à leurs proches qui les ont accompagnés et au personnel de la CNSS.

La Rédaction

CARNET ROSE

NAISSANCE

1-Guénéaëlle **MATCHINDJI**, Agente de Maîtrise à la Direction des Services de Prestations, annonce le 08 avril 2024 à Bangui, la naissance de ses jumeaux, fille et garçon. La première jumelle s'appelle Cléo Daniella **MAYERE MANDJA** et le second jumeau porte le nom de Léo Dan **MAYERE MANDJA**.

2-Romain Aristide **NAMNGANA**, Cadre à la CNSS informe les lecteurs de la naissance de ses jumeaux, tous deux garçons. Le premier s'appelle Malki Steve Joseph **NAMNGANA DANSO-HRA** et le second, Malki Luther Moïse **NAMNGANA DANZE**, nés le 12 mai 2024, à Bangui.

Dans cet élan inédit de naissances des jumeaux dans les familles des collaborateurs, la Direction Générale adresse ses vives félicitations aux heureux parents. Elle formule ses vœux de santé et de bénédictions aux nouveau-nés.

MARIAGE

Saturnin **OUAKA BEKOMA** à la Direction des Services de Prestations à la CNSS et Made-moiselle Miriam Nallie **JAMOUS** ont scellé, le 26 avril 2024, leur lien de mariage devant le Maire de Bangui.

La Direction Générale souhaite bon ménage au couple Saturnin et Miriam **OUAKA**.



NÉCROLOGIE



Regretté Gilles Bertrand **NDOUBA**

La Direction Générale a le profond regret d'annoncer le décès des collaborateurs suivants :

1-Serge LIM **NDELAONI**, Agent de Maîtrise à l'Agence Régionale de Bos-sangoa, décédé le 13 mai 2024, suite à un accident de circulation à Boali.

2-Gilles Bertrand **NDOUBA**, Chef de Section Paie, décédé le 04 juin 2024, d'une courte maladie.

La Direction Générale adresse ses sincères condoléances aux familles biologiques, collaborateurs, amis et connaissances des disparus.



Regretté Serge LIM **NDELAONI**

L'Assuré Social

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BP: 420 & 810 Tel:+236 21 61 26 00

Réalisation: Cellule Communication CNSS /Contact Consultant: +236 75 94 29 29 / 70 92 19 19

«SECURITE SOCIALE MAGAZINE»

A suivre chaque Mardi de 20H 30 à 21 H sur Radio Centrafrique 106.9 FM